




/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

La chaleur arrive : pensez au plan Canicule

Publié le vendredi 26 juin 2020

La loi du 30 juin 2004 définit la mise en oeuvre du **plan "canicule"**  et prévoit un ensemble de mesures à prendre en vue de prévenir les conséquences si nécessaire.

Elle impose aux Mairies d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, qui en font la demande.

Ce registre recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes et permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Les personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'invalidité au travail ou les personnes handicapées) sont donc invitées à se faire connaître si elles souhaitent se faire inscrire sur ce registre.

Pour ce faire, elles peuvent contacter le CCAS - Place Lucien Artaud - 04 94 29 18 60 : un imprimé destiné à matérialiser leur inscription sur le registre précité leur sera remis ou adressé.

La demande peut être également effectuée par le représentant légal de la personne ou un tiers (personne physique ou morale).

Il est précisé que les informations recueillies sont confidentielles et que seul le Préfet est autorisé à consulter ledit registre.



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

☎ **04 94 29 12 30**

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
12 août



☀ **24°C**
🌡 23°C

125 Km/h
67%
17 Km

Demain
13 août



☀ **25°C**
🌡 25°C

296 Km/h
65%
91 Km